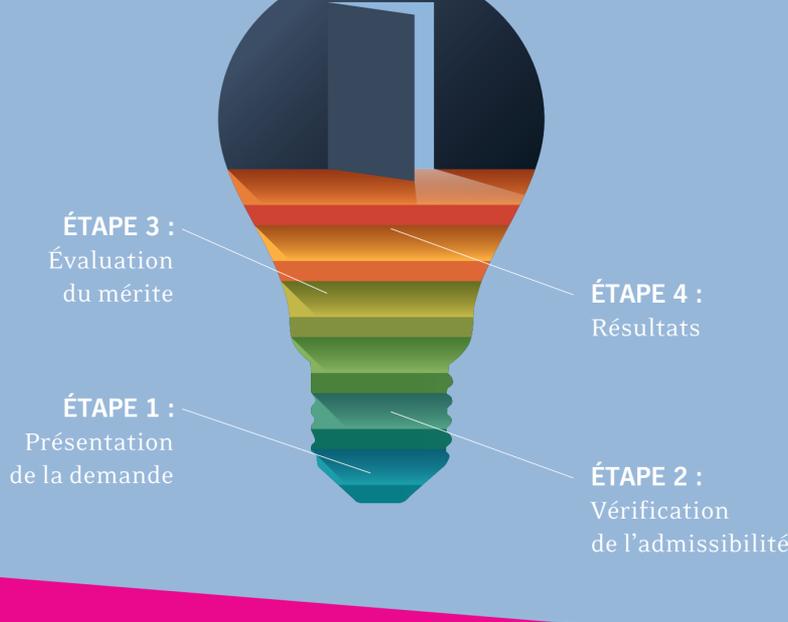


Cheminement de la demande présentée au CRSH

Traitement et sélection



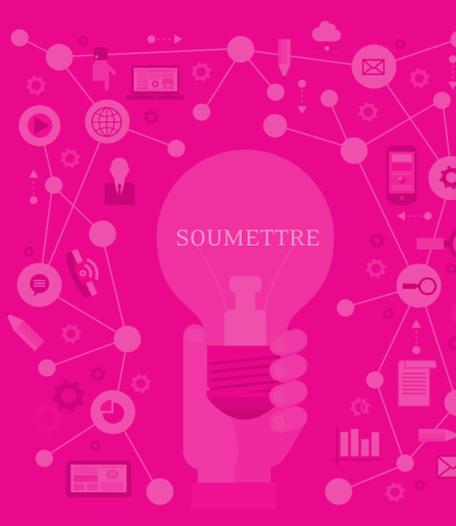
ÉTAPE 1 : Présentation de la demande

La demande est présentée au CRSH à partir d'un formulaire en ligne, du portail de recherche, du portail Convergence ou des sites Extranet, selon l'occasion de financement.

208 établissements

ou organismes sont en mesure d'administrer des fonds du CRSH.

Consultez l'établissement ou l'organisme bien avant la date limite de présentation de la demande.



3 000

Un concours peut susciter de 70 à tout près de 3 000 demandes, selon l'occasion de financement.

13 800

Le CRSH traite jusqu'à 13 800 demandes par année.

60 %

Environ 60 % des demandes présentées à l'aide de formulaires en ligne sont soumises le jour même où le concours prend fin.

Préparer sa demande :

- S'accorder un délai suffisant pour faire un plan et poser ses questions.
- Utiliser les listes de vérification fournies pour ne rien oublier.
- Une fois soumises, les données sont transférées au système de gestion des subventions et des bourses du CRSH, qui suit de près l'état d'avancement de la demande.

ÉTAPE 2 : Vérification de l'admissibilité

Le personnel du CRSH s'assure que l'ensemble des demandes satisfont aux exigences d'admissibilité mentionnées dans la description de l'occasion de financement. Il vérifie que :

- le candidat et les participants sont admissibles;
- les politiques et les règlements du CRSH sont respectés;
- la demande est dûment remplie et que le sujet correspond au mandat du CRSH.

Les candidats sont avisés si leur demande est jugée inadmissible.



97 %

Habituellement, plus de 97 % des demandes présentées au CRSH sont jugées admissibles.

ÉTAPE 3 : Évaluation du mérite

Une fois la demande jugée admissible, elle est prête à faire l'objet d'une évaluation du mérite.

- fonds publics
- 100 comités se réunissent chaque année
- appréciateurs externes, groupes d'experts
- observateurs
- résultats
- amélioration continue du processus d'évaluation

800

Plus de 800 membres de comité par an

3 500

Quelque 3 500 appréciateurs externes et experts du Canada et du monde entier de même que des milliers de lettres de recommandation accompagnant les demandes de bourses d'études et de recherche

Le personnel du CRSH présente les recommandations des comités à la haute gestion du CRSH pour qu'elle les approuve.

Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche

Normes élevées :

- juridiques
- éthiques
- financières

Voir la page « Évaluation du mérite » sur le site Web du CRSH pour avoir plus d'information.



ÉTAPE 4 : Résultats

- Le CRSH informe les candidats et les établissements (le cas échéant) des résultats du concours, conformément à ses normes de service.
- La politique du CRSH concernant l'appel de décisions découlant de l'évaluation du mérite vise à assurer l'intégrité du processus d'évaluation du mérite.

Le CRSH souligne les efforts déployés par l'ensemble des participants au processus d'évaluation du mérite et félicite les candidats retenus.

2 300

subventions

3 000

bourses

! Attendez !

Conformément à la Politique de communication publique du gouvernement du Canada, les établissements doivent s'abstenir d'annoncer publiquement les subventions et les bourses obtenues tant que les résultats n'ont pas été rendu publics par une annonce fédérale (et subséquemment affichés sur la page des bénéficiaires du financement du CRSH), ou sur la page faisant état des subventions et des contributions du gouvernement du Canada.

***Avertissement :** l'information fournie ici a trait aux demandes de subvention et de bourse reçues par le CRSH. Les processus s'appliquant aux initiatives interorganismes et aux candidatures proposées pour les prix Impacts peuvent être différents.